

Effondrement à Kénitra : versement d'indemnités aux victimes

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-01-2008 22:29:53

Les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), ont versé des indemnités de décès aux ayants-droit des victimes de l'effondrement d'un immeuble en construction à Kénitra, a indiqué le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, M. Jamal Rhmani, affirmant qu'il s'agit là d'une initiative sans précédent.

En réponse mardi à des questions orales à la chambre des Conseillers, le ministre a précisé que le versement de ces indemnités aux familles des victimes est intervenu 48 heures après ce drame qui a fait 18 morts et 26 blessés.

Il a indiqué que, conformément aux Hautes instructions Royales, une cellule composée de représentants des autorités locales, de la délégation du ministère de l'emploi et de la CNSS a été mise sur pied pour aider les blessés et les familles des victimes à accomplir les procédures auprès de la société assurance.

La société "Complexe Al-Manal", propriétaire du chantier, est assurée contre les accidents du travail (du 10 janvier au 31 décembre 2008) et déclare régulièrement ses employés auprès de la CNSS, a-t-il rappelé.

MAP